

SARL MERCANTOUR VESUBIE
AGENCE DU MERCANTOUR®

www.mercantour-vesubie.com

Agence de St-Martin Vésubie
& siège social :

Allée de Verdun - Altitude 1000
06450 Saint-Martin Vésubie
Tel : 04 93 03 29 26
SIRET: 32427372100013

Agence de Roquebillière :

14b Avenue Corniglion Molinier
06450 Roquebillière
Tel : 04 93 03 51 51
SIRET : 324 273 721 00021

SARL au capital de 7 623€
324 273 721 RCS Nice
TVA intracommunautaire: FR27324273
72100013

**Carte professionnelle n° CPI 0605
2016 000 009 908** délivrée par la CCI
Nice Côte d'Azur portant la mention
« Transaction sur immeubles et
fonds de commerce », « Gestion
Immobilière » et « Syndic de
copropriété ».

Garantie financière souscrite auprès
de **GALIAN**, 89 Rue de la Boétie,
75008 PARIS, pour un montant
de 120 000 € au titre de l'activité
Transaction immobilière, de
200 000 € au titre de l'activité
Gestion Immobilière et de 180 000 €
au titre de l'activité Syndic de
copropriétés.

Assurance Responsabilité Civile
Professionnelle : MMA IARD 14 Bd
Marie et Alexandre Oyon 72030 Le
Mans cedex 9

Adhérent FNAIM N° 13550



AGIR POUR LE LOGEMENT

VENTE

Montant de la vente T.T.C. :

- ◆ Moins de 35 000 € :
- ◆ De 35 000 € à 49 999 € :
- ◆ De 50 000 € à 74 999 €
- ◆ De 75 000 € à 99 999 €
- ◆ De 100 000 € à 124 999 €
- ◆ De 125 000 € à 149 999 €
- ◆ De 150 000 € à 200 000 €
- ◆ Au-delà de 200 000 €

Honoraires TTC¹

Modalités

Honoraires à la charge du vendeur

3 600 €
4 200 €
5 700 €
6 600 €
7 650 €
9 240 €
6%
5,5%

du prix de la vente
du prix de la vente

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés : (soumis à la loi du 6 juillet 1989 art. 5)

- ◆ Entremise et négociation :
 - Gestion confiée à l'AGENCE DU MERCANTOUR®
 - **Gestion non confiée** à l'AGENCE DU MERCANTOUR®
- ◆ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail² :

- ◆ Etat des lieux d'entrée :

Garages, parking

Prestations spécifiques³ :

- ◆ Pack rédaction du bail d'habitation + état des lieux d'entrée
- ◆ Etat des lieux de sortie

Honoraires TTC¹

Modalités

Offert
25% HT,
soit 30% TTC
1 mois de loyer
(hors charges)

(Prestation à la charge du bailleur)
du montant du loyer. **A la charge du bailleur**

- **50%** à la charge du **bailleur**
- **50%** à la charge du **locataire,**
plafonnés à 8 € TTC le m²

Offert

1 mois de loyer
(hors charges)

- **50%** à la charge du **bailleur**
- **50%** à la charge du **locataire**

250 € à la charge du bailleur

150 € à la charge du bailleur

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion mensuels:

Locaux à usage d'habitation:

(soumis à la loi du 6 juillet 1989 art. 5)

- ◆ Montant du loyer jusqu'à 400 € :
- ◆ Montant du loyer au-delà de 400 € :
 - Pour 1 à 2 biens confiés en gestion
 - Pour 3 à 4 biens confiés en gestion
 - Pour 5 biens et plus confiés en gestion

Garages, parking

Honoraires TTC¹

Modalités

39 €

10%

9%

8%

20 €

du montant du loyer
du montant du loyer
du montant du loyer

Honoraires HT¹

Modalités

Locations saisonnières:

- ◆ Gestion de la location⁴ :

15%

du montant de la location

¹ TVA au taux en vigueur: 20% depuis le 01/01/2014

² Le montant imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

³ Prestations ponctuelles réalisées à la demande d'un bailleur n'ayant pas confié la location ou la gestion locative de son bien à l'AGENCE DU MERCANTOUR®

⁴ Les prestations sont détaillées dans le mandat de gestion

SARL MERCANTOUR VESUBIE
AGENCE DU MERCANTOUR®
www.mercantour-vesubie.com
Agence de Puget-Théniers :
Quartier Saint-Roch,
06260 Puget-Théniers
Tel : 04 93 03 40 23
SIRET : 324 273 721 00039

Siège social :

Allée de Verdun - Altitude 1000
06450 Saint-Martin Vésubie
Tel : 04 93 03 29 26

SARL au capital de 7 623€ -
324 273 721 RCS Nice - SIRET:
32427372100013 - TVA
intracommunautaire:
FR2732427372100013

**Carte professionnelle n° CPI 0605
2016 000 009 908** délivrée par la
CCI Nice Côte d'Azur portant la
mention « Transaction sur
immeubles et fonds de
commerce », « Gestion
Immobilière » et « Syndic de
copropriété ».

Garantie financière souscrite auprès
de **GALIAN**, 89 Rue de la Boétie,
75008 PARIS, pour un montant
de 120 000 € au titre de l'activité
Transaction immobilière, de
200 000 € au titre de l'activité
Gestion Immobilière et de 180 000
€ au titre de l'activité Syndic de
copropriétés.

Assurance Responsabilité Civile
Professionnelle : MMA IARD 14 Bd
Marie et Alexandre Oyon 72030 Le
Mans cedex 9

Adhérent FNAIM N° 13550



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

VENTE

Montant de la vente T.T.C. :

- ◆ Moins de 35 000 € :
- ◆ De 35 000 € à 49 999 € :
- ◆ De 50 000 € à 74 999 € :
- ◆ De 75 000 € à 99 999 € :
- ◆ De 100 000 € à 124 999 € :
- ◆ De 125 000 € à 149 999 € :
- ◆ De 150 000 à 200 000 € :
- ◆ Au-delà de 200 000 € :

Honoraires TTC¹

Modalités

Honoraires à la charge du vendeur

3 600 €

4 200 €

5 700 €

6 600 €

7 650 €

9 240 €

6%

5,5%

du prix de la vente
du prix de la vente

LOCATION

Honoraires TTC¹

Modalités

Locaux d'habitation nus ou meublés: (soumis à la loi du 6 juillet 1989 art. 5)

- ◆ Entremise et négociation :
 - Gestion confiée à l'AGENCE DU MERCANTOUR®
 - **Gestion non confiée** à l'AGENCE DU MERCANTOUR®

Offert

25% HT,

soit 30% TTC

1 mois de loyer
(hors charges)

Offert

(Prestation à la charge du
bailleur)

du montant du loyer. **A la
charge du bailleur**

- **50%** à la charge du **bailleur**
- **50%** à la charge du **locataire,**
plafonnés à 8 € TTC le m²

- ◆ Visite, constitution du dossier du
locataire, rédaction du bail² :

- ◆ Etat des lieux d'entrée :

Garages, parking

1 mois de loyer
(hors charges)

- **50%** à la charge du **bailleur**
- **50%** à la charge du **locataire**

Prestations spécifiques³ :

- ◆ Pack rédaction du bail d'habitation
+ état des lieux d'entrée
- ◆ Etat des lieux de sortie

250 €

à la charge du **bailleur**

150 €

à la charge du **bailleur**

GESTION LOCATIVE

Honoraires TTC¹

Modalités

Honoraires de gestion mensuels:

Locaux à usage d'habitation:

(soumis à la loi du 6 juillet 1989 art. 5)

- ◆ Montant du loyer jusqu'à 400 € :
- ◆ Montant du loyer au-delà de 400 € :
 - Pour 1 à 2 biens confiés en gestion
 - Pour 3 à 4 biens confiés en gestion
 - Pour 5 biens et plus confiés en gestion

39 €

10%

9%

8%

du montant du loyer
du montant du loyer
du montant du loyer

Garages, parking

20 €

¹ TVA au taux en vigueur: 20% depuis le /01/2014

² Le montant imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

³ Prestations ponctuelles réalisées à la demande d'un bailleur n'ayant pas confié la location ou la gestion locative de son bien à l'AGENCE DU MERCANTOUR®

SARL MERCANTOUR VESUBIE
AGENCE DU MERCANTOUR®
www.mercantour-vesubie.com

Agence de Levens :

4 Avenue Charles David,
06670 Levens
Tel : 04 93 80 95 41
SIRET : 324 273 721 00047

Siège social :

Allée de Verdun - Altitude 1000
06450 Saint-Martin Vésubie
Tel : 04 93 03 29 26

SARL au capital de 7 623€ - 324 273 721
RCS Nice - SIRET: 32427372100013 -
TVA intracommunautaire:
FR2732427372100013

Carte professionnelle n° CPI 0605
2016 000 009 908 délivrée par la CCI
Nice Côte d'Azur portant la mention
« Transaction sur immeubles et fonds
de commerce », « Gestion
Immobilière » et « Syndic de
copropriété ».

Garantie financière souscrite auprès
de GALIAN, 89 Rue de la Boétie,
75008 PARIS, pour un montant
de 120 000 € au titre de l'activité
Transaction immobilière, de 200 000
€ au titre de l'activité Gestion
Immobilière et de 180 000 € au titre
de l'activité Syndic de copropriétés.
Assurance Responsabilité Civile
Professionnelle : MMA IARD 14 Bd
Marie et Alexandre Oyon 72030 Le
Mans cedex 9

VENTE

Honoraires TTC¹

Modalités

Montant de la vente T.T.C. :

- ◆ Moins de 50 000 € :
- ◆ De 50 000 € à 99 999 €
- ◆ De 100 000 € à 299 999 €
- ◆ De 300 000 € à 500 000 €
- ◆ Au-delà de 500 000 €

Honoraires à la charge du vendeur

4 000 €	du prix de la vente du prix de la vente du prix de la vente du prix de la vente
8%	
7%	
6,5%	
6%	

LOCATION

Honoraires TTC¹

Modalités

Locaux d'habitation nus ou meublés : (soumis à la loi du 6 juillet 1989 art. 5)

- ◆ Entremise et négociation :
 - Gestion confiée à l'AGENCE DU MERCANTOUR®
 - Gestion non confiée à l'AGENCE DU MERCANTOUR®
- ◆ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail² :
- ◆ État des lieux d'entrée :

Offert	(Prestation à la charge du bailleur)
25% HT, soit 30% TTC	du montant du loyer. A la charge du bailleur
1 mois de loyer (hors charges)	- 50% à la charge du bailleur - 50% à la charge du locataire, plafonnés à 8 € TTC le m²
Offert	
1 mois de loyer (hors charges)	- 50% à la charge du bailleur - 50% à la charge du locataire
250 €	à la charge du bailleur
150 €	à la charge du bailleur

Garages, parking

Prestations spécifiques³ :

- ◆ Pack rédaction du bail d'habitation + état des lieux d'entrée
- ◆ Etat des lieux de sortie

GESTION LOCATIVE

Honoraires TTC¹

Modalités

Honoraires de gestion mensuels :

Locaux à usage d'habitation:

Montant du loyer mensuel:

- ◆ jusqu'à 450 € :
- ◆ de 451 € à 749 € :
- ◆ de 750 € à 999 €
- ◆ de 1 000 € à 1 500 €
- ◆ Au-delà de 1 500 €

48 €	du montant du loyer du montant du loyer du montant du loyer du montant du loyer
10%	
9,5%	
9%	
8%	

Remise commerciale à partir de 3 biens confiés en gestion :

- ◆ Pour 3 à 4 biens
- ◆ Pour 5 biens et plus

Remise 10% } remise appliquée sur les honoraires de gestion TTC
Remise 20% }

Garages, parking

20 €

Adhérent FNAIM N° 13550



¹ TVA au taux en vigueur: 20% depuis le 01/01/2014

² Le montant imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

³ Prestations ponctuelles réalisées à la demande d'un bailleur n'ayant pas confié la location ou la gestion locative de son bien à l'AGENCE DU MERCANTOUR®



SARL MERCANTOUR VESUBIE
AGENCE DU MERCANTOUR ®

www.mercantour-vesubie.com

Agence de Nice :

30 Rue Arson
06300 Nice
Tel : 04 93 07 81 78
SIRET : 324 273 721 00054

Siège social :

Allée de Verdun - Altitude 1000
06450 Saint-Martin Vésubie
Tel : 04 93 03 29 26

SARL au capital de 7 623 €
324 273 721 RCS Nice
SIRET : 324 273 721 00013

**Carte professionnelle n° CPI 0605
2016 000 009 908** délivrée par la CCI
Nice Côte d'Azur portant la mention
« Transaction sur immeubles et fonds
de commerce », « Gestion
Immobilière » et « Syndic de
copropriété ».

Garantie financière souscrite auprès
de **GALIAN**, 89 Rue de la Boétie,
75008 PARIS, pour un montant
de 120 000 € au titre de l'activité
Transaction immobilière, de
200 000 € au titre de l'activité
Gestion Immobilière et de 180 000 €
au titre de l'activité Syndic de
copropriétés.

Assurance Responsabilité Civile
Professionnelle : MMA IARD 14 Bd
Marie et Alexandre Oyon 72030 Le
Mans cedex 9

Adhérent FNAIM N° 13550



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

VENTE

Honoraires TTC ¹

Modalités

Montant de la vente T.T.C. :

- ◆ Moins de 50 000 € :
- ◆ De 50 000 € à 99 999 €
- ◆ De 100 000 € à 299 999 €
- ◆ De 300 000 € à 500 000 €
- ◆ Au-delà de 500 000 €

Honoraires à la charge du vendeur

4 000 €	Forfait
8%	du prix de la vente
7%	du prix de la vente
6,5%	du prix de la vente
6%	du prix de la vente

LOCATION

Honoraires TTC ¹

Modalités

Locaux d'habitation nus ou meublés : (soumis à la loi du 6 juillet 1989 art. 5)

Honoraires **A la charge du Bailleur :**

- ◆ Entremise et négociation :
- ◆ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ² :
- ◆ État des lieux d'entrée :

25% HT, soit 30% TTC	du montant du loyer. A la charge du bailleur
10 € TTC	Par m ² de surface habitable
3 € TTC	Par m ² de surface habitable

Honoraires **A la charge du Locataire :**

- ◆ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ² :
- ◆ État des lieux d'entrée :

10 € TTC	Par m ² de surface habitable
3 € TTC	Par m ² de surface habitable

Garages, parking

1 mois de loyer (hors charges)	- 50% à la charge du bailleur - 50% à la charge du locataire
---------------------------------------	---

Prestations spécifiques ³ :

- ◆ Pack rédaction du bail d'habitation + état des lieux d'entrée
- ◆ Etat des lieux de sortie

250 €	à la charge du bailleur
150 €	à la charge du bailleur

¹ TVA au taux en vigueur: 20% depuis le 01/01/2014

² Le montant imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

³ Prestations ponctuelles réalisées à la demande d'un bailleur n'ayant pas confié la location ou la gestion locative de son bien à l'AGENCE DU MERCANTOUR®